



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. 130000006419/D

N° rév. 1.7

## StoPox TU 100 Komp. A

Date de révision 23.02.2026

Date d'impression 02.03.2026

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoPox TU 100 Komp. A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) DMQ6-70X5-400D-GJS8

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Traitement réactif à base de résine époxy

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto AG Schweiz  
Südstrasse 14  
CH - 8172 Niederglatt  
Téléphone: 044 851 53 53  
www.stoag.ch

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz Sto SE & Co. KGaA  
Département TIQA Qualitätssicherung  
p.hammerschmitt@sto.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Schweiz

Heures d'ouverture  
7.30 - 12.00 / 13.00 - 16.30  
Tél. 0041 - 44 - 851 - 54 44  
Hors d'heures d'ouverture  
Tél. 0044 - 1235 - 239 - 670  
Tox Info Suisse  
Tél. 0041-44-251-51-51  
Numéro abrégé: 145 (www.toxi.ch)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
Catégorie 1

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
**Élimination:**  
P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

résines époxydiques, aminesadduct (Polymère)

Adduit époxy-amine

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique                                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                         | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|
| résines époxydiques, aminesadduct (Polymère) | 238080-05-2                                                  | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318 | ≥ 10 - < 20              |
| Adduit époxy-amine                           | 260549-92-6                                                  | Eye Dam. 1; H318                       | ≥ 3 - < 10               |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux     | Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.<br>Le secouriste doit se protéger.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Inhalation            | Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.<br>Consulter un médecin après toute exposition importante.                                                                                                                                                                                               |
| Contact avec la peau  | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.<br>Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.<br>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Consulter un médecin.<br>Une bouteille rince-oeil doit être disponible à portée de main                                                                                         |
| Ingestion             | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Appeler un médecin.                                                                                                                                                                                             |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation.<br>Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|            |                                                                                                          |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | Traiter de façon symptomatique.<br>Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

|                                |                                                                                                                                            |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

Moyens d'extinction  
inappropriés

**5.2 Dangers particuliers  
résultant de la substance ou  
du mélange**

Jet d'eau à grand débit

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Conseils supplémentaires

Risque d'éclatement du récipient.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans  
les canalisations.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1 Précautions  
individuelles, équipement de  
protection et procédures  
d'urgence**

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

**6.2 Précautions pour la  
protection de  
l'environnement**

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou  
souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de  
confinement et de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant  
non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le  
mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux  
réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Ne pas décharger dans l'environnement.

**6.4 Référence à d'autres  
rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une  
manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau  
ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou  
répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans  
lesquelles ce mélange est utilisé.  
Observer les réglementations de la protection du travail.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après  
manipulation du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Conserver dans un endroit sec.

Précautions pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                                                                                                | No.-CAS    | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle                     | Base    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|---------|
| dioxyde de titane                                                                                                                                         | 13463-67-7 | VME (poussières alvéolaires)          | 3 mg/m <sup>3</sup><br>(Dioxyde de titane) | CH SUVA |
| Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |            |                                       |                                            |         |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,2 mm

Temps d'utilisation : < 20 min

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériel            | : Caoutchouc nitrile                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Épaisseur du gant   | : 0,4 mm                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Temps d'utilisation | : > 480 min                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Remarques           | : Des gants en matériaux suivants sont appropriés comme antiéclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 743 Dermatril® P (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, <a href="http://www.kcl.de">www.kcl.de</a> ) ou de gants équivalents. Les gants imprégnés doivent être immédiatement éliminés ! |

En cas de contact prolongé (max. 8 heures), il est possible d'utiliser des gants en matériau suivant :

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Eliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire. Utiliser seulement des gants protecteurs contre produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

|                                   |                                           |
|-----------------------------------|-------------------------------------------|
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches                      |
|                                   | En cas de risque d'éclaboussures, porter: |
|                                   | Tablier et bottes résistants aux solvants |

|                         |                                                                                                                                  |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection respiratoire | : Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation. |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Type de Filtre recommandé:

Filtre combiné A/P2, ou éventuellement un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

|                       |                                                                                                                                                                          |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures de protection | : Les indications concernant l'équipement de protection personnel sont valables pour la manipulation de chacun des composants ainsi que du mélange prêt à être appliqué. |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

|     |   |                                                                                                                                                                                               |
|-----|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Air | : | Éviter le rejet dans l'environnement.                                                                                                                                                         |
| Sol | : | Éviter la pénétration dans le sous-sol.                                                                                                                                                       |
| Eau | : | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                          |   |                            |
|--------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------|
| État physique                                                            | : | liquide                    |
| Couleur                                                                  | : | divers                     |
| Odeur                                                                    | : | type amine                 |
| Seuil olfactif                                                           | : | Pas de données disponibles |
| Point de fusion/point de congélation                                     | : | Pas de données disponibles |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                    | : | Pas de données disponibles |
| Limite d'explosivité, supérieure /<br>Limite d'inflammabilité supérieure | : | Pas de données disponibles |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoPox TU 100 Komp. A

Limite d'explosivité, inférieure /  
Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : > 100 °C

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : 8 - 9,9 (23 °C)  
Concentration: 100 %

Viscosité  
Viscosité, dynamique : env. 770 mPa.s (23 °C)

Viscosité, cinématique : Pas de données disponibles

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

Densité : env. 1,37 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec les acides.  
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Des acides et des bases  
Oxydants  
Composés halogénés

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Ammoniaque  
Gaz nitreux

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### résines époxydiques, aminesadduct (Polymère):

Toxicité aiguë par voie orale

Nocif en cas d'ingestion.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Composants:

##### résines époxydiques, aminesadduct (Polymère):

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Adduit époxy-amine:

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

#### Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.

Pour l'utilisation recommandée, le code OMoD peut être choisi conformément aux listes pour le mouvement des déchets (LMoD).

Les restes de produit non durcis doivent être éliminés avec le code OMoD recommandé.

Emballages contaminés

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Recyclage des emballages vides.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

Code OMoD pour les produits  
non utilisés

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants  
organiques ou d'autres substances dangereuses  
(\*) Déchets spéciaux au sens de l'ordonnance du DETEC concernant  
les listes pour le mouvement des déchets (RS 814.610.1)

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques

Non applicable

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques  
volatils)

Ordonnance sur la taxe  
d'incitation sur les composés  
organiques volatils (OCOV)

0,1 %

pas de taxes des COV

Ordonnance PIC, OPICChim  
(814.82)

Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPox TU 100 Komp. A

|                        |                                                                                                                                                                                            |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autres indications     | Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.                                                                                                       |
| Autres réglementations | Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.<br>Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

### Texte complet pour phrase H

|      |                                        |
|------|----------------------------------------|
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion.            |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |

### Texte complet pour autres abréviations

|            |                            |
|------------|----------------------------|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë           |
| Eye Dam.   | : Lésions oculaires graves |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoPox TU 100 Komp. A

Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Abteilung TIQA  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
p.hammerschmitt@sto.com

Code du produit  
CH / FR

PROD3516